

LES SYNDICATS DES MÉTIERS DE LA TERRE ET DE LA MER SE REGROUPENT AU SEIN DE L'UMTM

MICHEL LALLEMENT PRÉSIDE L'UNION DES MÉTIERS DE LA TERRE ET DE LA MER (UMTM), ORGANISATION EFFECTIVE DEPUIS DÉCEMBRE 2009 ET QUI RÉUNIT LES ENTREPRISES DE TRAVAUX DU SOL ET DU SOUS-SOL.



© TRAVAUX

CES PROFESSIONS ONT EN COMMUN UN RÔLE SUR LE TERRAIN, ESSENTIEL EN TERMES D'APPRÉCIATION, DE RÉACTIVITÉ ET DE SÉCURITÉ, DU FAIT DES ALÉAS INHÉRENTS À LA GÉOLOGIE DES SITES DE TRAVAUX. LA MISE EN COMMUN DE LEURS EXPÉRIENCES ET RÉFLEXIONS S'AVÈRE TRÈS UTILE À L'HEURE OÙ LES PROJETS SE COMPLEXIFIENT ET QUE LA NORMALISATION EUROPÉENNE DEVIENT DE PLUS EN PLUS COERCITIVE.

PROPOS RECUEILLIS PAR MONA MOTTOT

Vous êtes aujourd'hui le premier président de l'Union des métiers de la terre et de la mer (UMTM) tout en continuant à présider, par ailleurs, le syndicat professionnel des Terrassiers de France et le syndicat professionnel des Travaux Souterrains. Qu'est-ce que l'UMTM et quand a-t-elle été créée ?

L'Union des Métiers de la Terre et de la Mer regroupe, à ce jour, quatre syndicats : le Syndicat professionnel des Terrassiers de France (SPTF), le Syndicat des Travaux Maritimes et Fluviaux (Tramaf), le Syndicat professionnel des Travaux Souterrains, et le Syndicat des Entrepreneurs de Sondages, Forages et Fondations

Spéciales (Soffons) qui vient d'adhérer à l'UMTM le 15 novembre dernier. Les premières initiatives en vue de créer l'UMTM ont débuté il y a deux ans. Les statuts de l'Union sont entrés en vigueur le 17 décembre 2009. Chacun des 4 syndicats préside le comité exécutif pour trois ans à tour de rôle. À l'instar des syndicats qui la composent, l'UMTM est affiliée à la Fédération nationale des Travaux Publics.

Cette création a été motivée, à l'origine, essentiellement par la faible représentativité de chacun des syndicats de spécialités qui la constituent, notamment pour ce qui concerne le nombre d'entreprises adhérentes. Le syndicat des terrassiers représente

25 entreprises adhérentes, les travaux souterrains, à peu près le même nombre, le Tramaf, près de 40 sociétés aujourd'hui, et le Soffons, près de 70. Le dénominateur commun de toutes ces professions est le sol et le sous-sol, c'est-à-dire les métiers qui concernent la terre, donc la géologie, la géotechnique et bien sûr les aléas souterrains.

Que cherchez-vous au travers de l'Union des Métiers de la Terre et de la Mer ?

Le premier objectif est de mutualiser au sein de l'Union les expériences, les connaissances et les réflexions spécifiques qui revêtent aujourd'hui une utilité particulière, alors que

le montage des projets devient de plus en plus complexe (PPP...), et que les modes de dévolution des travaux évoluent (vers la dévolution d'ouvrages de plus en plus importants et la forfaitisation notamment). Cette mutualisation doit nous permettre de progresser ensemble, de façon plus efficace, tant pour la recherche constante d'améliorations dans la réalisation des ouvrages concernés que pour la défense des intérêts communs des partenaires représentés. Ainsi, l'évolution des procédés techniques, l'évolution du contexte réglementaire et le savoir-faire spécifique à ces métiers amènent les organisations professionnelles des secteurs professionnels

© PASCAL LE DOARÉ / NGE



© JEAN-YVES GOVIN-SOREL / PHOTOTHÈQUE VINCI



concernés à travailler ensemble au rayonnement et au développement des entreprises qu'elles représentent. Nous visons également une meilleure représentativité de nos entreprises adhérentes au sein des organisations professionnelles. Il s'agit d'être représentés, aussi bien dans les commissions de la Fédération nationale des Travaux Publics que dans les organismes régionaux, avec des représentants communs à tous nos syndicats, également dans les actions à mener sur la normalisation européenne, afin de peser davantage face à nos partenaires européens.

Nos objectifs s'organisent autour de plusieurs axes. Au niveau du marché français, il s'agit surtout de faire la promotion des connaissances et des savoir-faire de nos différents métiers en direction des maîtres d'ouvrage et du grand public, c'est très important. Si nous voulons attirer des jeunes, il faut leur expliquer ce que nous faisons concrètement.

Deuxième point : il s'agit de mettre en avant la compétence de notre Profession et d'aborder le problème des aléas géotechniques et des risques, et plus précisément le partage des risques, selon la nature des terrains rencontrés, dans la contractualisation de nos marchés. Cela aussi est extrêmement important. Troisième point : nous voulons défendre les positions qui sont les nôtres, notamment techniques et sécuritaires, dans le contexte d'internationalisation et d'évolution des réglementations. Il faut que nous soyons acteurs de la réglementation que nous imposera la Commission européenne.

Par quelles actions se traduisent vos objectifs ?

Nous nous réunissons trois ou quatre fois par an pour débattre des actions à mener. L'une des premières à venir consistera à faire connaître notre Union auprès de nos partenaires.

L'UMTM A POUR OBJET :

- De défendre les intérêts communs de ses membres ;
- D'étudier les questions économiques, techniques, financières, juridiques, administratives, sociales, fiscales et commerciales qui s'y rattachent ;
- De promouvoir l'image, le professionnalisme, la compétence technique, l'innovation, la sécurité et le développement durable, dans les domaines communs d'intervention de ses membres et de les assister en cas de besoin ;
- De resserrer les liens de confraternité qui existent entre ses membres et de les assister en cas de besoin ;
- De représenter ses membres auprès des pouvoirs publics et de tous organismes français et internationaux ;
- D'une manière générale, faire tous actes se rattachant directement ou indirectement à son objet ;
- De fournir des arbitres compétents dans toutes les questions techniques ou litigieuses ;
- D'organiser ou participer à toute manifestation ou groupe de travail concernant la profession ;
- De constituer des commissions chargées d'étudier toutes les questions se rattachant à l'objet de l'Union, qui seront remises soit par les pouvoirs publics, soit par ses adhérents ;
- D'établir, avec la Fédération Nationale des Travaux Publics ou tout autre syndicat professionnel, les relations nécessaires pour agir de concert sur les questions importantes.

Source : Statuts de l'UMTM entrés en vigueur le 17/12/2009

UMTM : DATES-CLÉS

- **Année 2009** : premières réunions en vue de créer l'Union des métiers de la terre et de la mer.
- **17 décembre 2009** : création de l'Union des Métiers de la Terre et de la Mer par 3 syndicats professionnels de travaux du sol et du sous-sol (Terrassiers de France, Travaux Souterrains et TramaF).
- **15 novembre 2011** : adhésion du Soffons à l'UMTM.
- **Actions 2012** : plaquette métiers en direction des jeunes ; diffusion large de la signalétique biodiversité des Terrassiers de France ; entrée à la commission développement durable de la FNTP et meilleure représentativité dans les FRTP.

Nous allons rédiger en 2012 une plaquette d'information et de promotion en direction des différents acteurs de la Profession et notamment les jeunes. Y seront présentés près de huit profils emblématiques de nos métiers tels que géotechnicien, niveleur, conducteur de tunnelier, etc.

Nous avons l'intention de décrire en détail deux métiers par syndicat, en quoi ils consistent, la formation requise, etc.

Comment harmonisez-vous votre approche des métiers ?

L'UMTM est une Union de métiers.

Nous avons en commun tout ce qui est lié à la géotechnique et à la géologie, aux aléas et à la prise de risque sur les marchés, tout ce qui concerne les matériels, les équipements et la sécurité sur les chantiers. Le recul des engins, par exemple, est une difficulté aussi bien en terrassement qu'en souterrain... En fait, tous ces métiers sont à forte capacité en matériel, très mécanisés. La problématique est donc la même. Une fois que vous avez formé un foreur sur une machine, il peut très bien être polyvalent et se retrouver foreur en souterrain... Il y a donc une ouverture transversale particulièrement intéressante pour le personnel.

Par contre, il n'est pas question de priver quelque syndicat que ce soit de son périmètre spécifique. Prenons par exemple le cas du TramaF : les travaux ont la spécificité de se dérouler en milieu maritime ou fluvial. Même si dans certains cas, les autres syndicats sont amenés à faire des travaux dans ces milieux, il n'en reste pas moins des aspects très spécifiques à prendre en considération dans le cas des fondations notamment, ainsi que dans le cas des travaux de terrassement. Il est donc nécessaire de garder les spécificités de chaque syndicat. Nous pouvons, par contre, mutualiser et développer en commun les éléments transverses qui rapprochent nos métiers.

Comment faire concrètement ?

Par exemple, il y aura dorénavant un représentant de l'Union des Métiers de la Terre et de la Mer au sein de la Commission de développement durable de la FNTP, car cette problématique est importante pour nos syndicats.

Rappelons par ailleurs que les terrassiers ont initié la signalétique sur la biodiversité. Il est bien évident que l'extrapolation de cette signalétique à tous les chantiers des syndicats de l'UMTM s'imposera naturellement.



© KELLER



© THOMAS LAVIGNE





Elle fait déjà l'objet d'une clause spécifique dans le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) de l'Institut des routes, des rues et infrastructures pour la mobilité (Idrriim). Yves Krattinger, président de l'Institut, a envoyé récemment un courrier à une centaine de maîtres d'ouvrage pour les sensibiliser à l'importance d'utiliser cette signalétique. Il y a une dizaine de jours, la société Eurovia m'a sollicité pour me demander l'autorisation d'utiliser cette signalétique sur tous ses chantiers. Petit à petit, cela se diffuse. En ce qui concerne les points transverses, nous désignerons des personnes volontaires qui accepteront de faire ce travail bénévolement, de manière à ce qu'il y ait une représentativité la plus large possible.

Vous travaillez déjà sur la représentativité de vos syndicats dans les Fédérations régionales des Travaux Publics. Où en êtes-vous ?

Nous avons bien avancé sur ce point en 2012. Une présence plus forte en régions nous donnera plus de visibilité et de force. Actuellement, si nous reprenons la carte de représentativité des syndicats dans les FRTP, Nous avons fait en sorte que l'UMTM y soit représentée, via l'un ou l'autre des syndicats. Dans chacune d'elles, c'est le Soffons qui est présent, ou le Tramaf, les terrassiers ou les travaux souterrains. Nous avons dit : Messieurs, vous qui êtes terrassiers, vous prenez maintenant la casquette de l'Union dans telle région, ou bien, vous qui êtes du Soffons, vous allez représenter l'UMTM dans telle autre... Dans les FRTP où il n'y avait aucun représentant, il fallu que nous décidions en commun du syndicat à désigner pour représenter l'UMTM en fonction de l'intérêt général des syndicats. Par exemple, dans les départements non côtiers ou non irrigués par un fleuve, les travaux maritimes et fluviaux n'ont pas de raison d'y travailler. Par contre, ils seront partie prenante

dans les départements du Rhône, du Rhin, de la Moselle, ainsi que dans les départements que traverse le Canal Seine Nord-Europe (CSNE). Nous voulons également mieux faire connaître et reconnaître l'Union des Métiers de la Terre et de la Mer par des organismes tels que l'Idrriim ou le Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (Sétra), et plus largement dans le cadre de projets d'infrastructures impliquant la géotechnique. On n'en parle pas suffisamment alors que ces projets doivent de plus en plus intégrer les aléas du sol. Par exemple, dans les grands travaux d'infrastructures linéaires, le constructeur doit prendre en charge les aléas qu'il est censé connaître en amont des travaux. C'est une démarche extrêmement importante pour le projet.

Vous participez aussi à des commissions touchant vos activités, comme celle sur la sécurité de la FNTP..

Oui, conformément aux statuts de nos syndicats. Par exemple, sur tout ce qui est mis en place ou réfléchi à l'heure actuelle à propos de la sécurité des mouvements de marche arrière des engins. Il y a déjà eu plusieurs initiatives comme les alarmes de recul par exemple ; mais les riverains ont déploré les nuisances sonores associées à l'usage de ces alarmes, surtout nocturne. Puis, sont apparues les caméras de recul. Mais leur champ de rétrovision comportait souvent un « angle mort ». Ce n'était donc pas assez performant. Aujourd'hui, il est question de recourir à la radio-identification par implants corporels de puces informatiques... C'est un problème extrêmement important et difficile à résoudre.

Y a-t-il des domaines sur lesquels vous devez encore travailler ou vous pencher à l'avenir ?

Nous avons une charte en projet, dont la trame est déjà définie.

De plus, il serait nécessaire de mener une réflexion sur des certifications de qualification professionnelle communes à nos différents métiers, ce qui n'existe pas aujourd'hui.

Qu'attendez-vous des grands chantiers en cours ou à venir qui impliquent des travaux de sol et de sous-sol ?

Nous sommes assez optimistes pour les années à venir, notamment en ce qui concerne les chantiers ferroviaires (LGV) dont le financement est déjà défini ou à venir. Les grands chantiers autoroutiers ne sont pas

terminés avec, encore, de nouveaux tronçons comme l'A9 à hauteur de Montpellier (Hérault). Mais les projets portent de plus en plus sur des élargissements (Pergignan) ou des entretiens routiers et de mise en sécurité plutôt que sur des travaux neufs. En ce qui concerne le fluvial, Voies navigables de France a commencé son grand programme de rénovation. Le Grand Paris, comme les autres grands projets, nécessitera des fondations spéciales, des parois moulées, des pieux pour les ouvrages d'art, les stations, les puits d'accès... et des travaux connexes importants. □

LES MÉTIERS DE LA TERRE ET DE LA MER ET LA NORMALISATION EUROPÉENNE

Quels sont les métiers de la nouvelle Union des métiers de la terre et de la mer (UMTM) entrés dans le système normatif européen, notamment assujettis à l'Eurocode 7 et lesquels débordent de ce cadre ?

La création de l'Union est particulièrement judicieuse dans le domaine de la normalisation européenne des spécifications techniques concernées. Une stratégie commune est mise en œuvre au sein de l'UMTM qui réunit quatre syndicats du sol et du sous-sol (voir interview ci-contre) pour répondre à ces enjeux. Rappelons que le cœur des métiers de l'UMTM se situe dans la connaissance des sols et des roches par la géologie et l'hydrogéologie, la mécanique des sols et des roches, la géotechnique.

Le passage de l'application des normes françaises aux européennes est progressif. Les métiers de l'Union ont un avancement différencié dans la transposition de leurs spécifications techniques dans le système de normalisation européenne (Eurocodes de dimensionnement des ouvrages, normes européennes sur les méthodes et procédés de réalisation des travaux, les essais géotechniques notamment, et les produits soumis au marquage CE).

En matière de conception et de calcul des ouvrages, l'application de l'Eurocode 7 « Calcul géotechnique » est effective pour l'activité du Soffons (fondations, soutènements), du SPTF (pentes, talus) et du Tramaf (quais, etc.), mais l'Eurocode 7 ne traite pas actuellement des travaux souterrains qui se réfèrent aux recommandations de l'Association française des Tunnels et de l'Espace souterrain (AFTES). Il est toutefois vraisemblable que ce travail soit mené dans une étape ultérieure, dans le cadre des travaux du CEN/TC 250 (sous-comité 7). En outre, d'autres Eurocodes s'appliquent aux structures en béton, en acier des ouvrages relevant des métiers de la terre et de la mer.

En matière de méthodes et procédés de réalisation des travaux et d'essais, des corps normatifs européens sont en place par métier et gérés par des groupes de travail (TC). C'est le cas du Soffons (CEN/TC 288 et 341), du SPTF et du Tramaf (CEN/TC 396). Les liaisons qui existent déjà entre ces TC seront renforcées, permettant ainsi de coordonner les actions au sein de l'UMTM.

Une caractérisation commune des sols et des roches sera recherchée dans le contexte européen - ou pour le moins une organisation cohérente des classifications des matériaux répondant aux besoins des métiers de l'Union.

La mise en œuvre des enjeux normatifs de l'UMTM devrait se préparer dans des commissions « miroirs » françaises en s'appuyant sur les structures existantes « Terrassements » et « Exécution des travaux géotechniques », reliées et coordonnées, complétées en temps opportun par une structure dédiée aux travaux souterrains.

GUY RAOUL
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION FRANÇAISE DE NORMALISATION « TERRASSEMENT »
PRÉSIDENT DU COMITÉ TECHNIQUE EUROPÉEN CEN/TC 396 « EARTH WORKS »

